



## Séance du Conseil général du 8 décembre 2022

### Préambule de la Municipalité sur le préavis municipal n° 06/2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Lors des votations du 20 juin dernier, le projet éolien de la Grandsonnaz a obtenu l'aval des législatifs de Bullet et Mauborget. La commune de Fiez a depuis rejoint cette position lors d'une votation organisée le 27 septembre dernier.

Pour rappel, quatre objets ont été soumis à votation au Conseil général de Fontaines-sur-Grandson le 20 juin dernier dans le cadre de ce projet éolien. Les résultats suivants avaient été obtenus :

- Motion pour des études complémentaires : 21 non, 13 oui
- Demande de moratoire : 17 non, 11 oui, 2 abstentions
- Levée des oppositions : 19 oui, 15 non
- Validation du PAPc 17 non, 16 oui, 1 abstention

L'analyse de ces résultats n'a pas permis à la Municipalité de comprendre et définir clairement la position du Conseil général sur ce sujet. En effet, au vu du refus du moratoire et de la validation de la levée des oppositions, ces résultats semblent exprimer la volonté d'accepter l'éolien comme technologie de transition, tout en ne permettant pas de trancher clairement sur la volonté d'adopter ce plan d'affectation sur le territoire communal.

Les résultats nuancés de ces votations amènent la Municipalité à croire que des incompréhensions subsistent autour du dossier de PAPc. Nous relevons que de nombreuses questions concernant le démantèlement ont été soulevées durant le débat, et c'est pourquoi la Municipalité a fait une demande d'informations complémentaires auprès du Directeur général des SIG sur les garanties apportées par le porteur du projet dans le cadre de ses obligations de démanteler le parc au terme de sa phase d'exploitation. Dès réception de ces informations, nous les transmettrons à la commission ad'hoc.

Depuis cette votation, le contexte énergétique et en particulier la pénurie possible d'électricité annoncée pour cet hiver par le Conseil fédéral nous pousse à souligner l'importance d'un tel projet. Les nouvelles ressources renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien, sont plébiscitées par les spécialistes de l'énergie pour l'approvisionnement futur de notre pays. Nous nous permettons de citer Christophe Ballif, professeur à l'EPFL et spécialiste du photovoltaïque : « On a absolument besoin d'éoliennes en hiver, la saison où il y a le plus de vent. Cela fera partie de la transition énergétique. »

Il est opportun de rappeler que ce projet est en ligne avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération votée en 2017 par le canton de Vaud (73.5 % de oui, score le plus élevé pour un canton). De plus, avec une production estimée de 90 GWh/an (millions de kWh par an), le parc de la Grandsonnaz représente 15 % de l'objectif de 600 GWh/an d'électricité éolienne en 2030 fixé par la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) de 2019 et le Plan climat vaudois de juin 2020.

Etant donné ce qui précède, la Municipalité de Fontaines décide de soumettre à nouveau au Conseil général la question de ce projet d'énergie renouvelable afin de pouvoir obtenir un résultat tranché sur la question, ceci afin de ne pas bloquer inutilement un projet de production d'énergie renouvelable répondant pleinement aux objectifs de la Confédération et du Canton de Vaud. A noter que la Municipalité a contacté le canton de Vaud et le porteur de projet qui se tiennent tous deux à disposition de la commission pour répondre à toute question qu'elle pourrait avoir avant la rédaction de son avis.

Pour sa part, la Municipalité est convaincue que ce projet a tout son sens, en particulier dans le contexte énergétique du moment dans lequel nous souhaiterions saisir une opportunité durable pour l'approvisionnement en électricité de la région et du canton. Comme cela a été fait par le passé dans notre pays avec la force hydraulique et les barrages, la commune de Fontaines pourra être fière de contribuer à la nécessaire transition énergétique de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle.

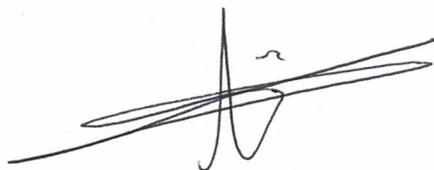
Pour terminer, la contribution financière de CHF 175'000.- qu'apportera le parc éolien à la commune (dont CHF 113'400.- garantis) est également un élément important qui permettra sans nul doute de pérenniser notre indépendance et facilitera la réalisation de nombreux autres projets bénéfiques à l'ensemble des habitants de la commune. Par exemple, la création et la mise en place d'un programme de promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce qui permettra d'accorder des aides financières de la commune pour des actions telles que la promotion des capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques, les installations de chauffage à bois, etc.

Par la présente, la Municipalité sollicite un nouveau vote du Conseil général concernant le parc éolien de la Grandsonnaz sur les deux objets soumis à votation le 20 juin dernier, soit concernant ;

- D'une part la levée des oppositions
- D'autre part la validation du PAPc.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
Xavier Boesiger



La Secrétaire  
Sarah Maillefer

